



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1405

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu

objet : Jalonnement du site d'Eurexpo et LY 12 - Convention de financement avec la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1405**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu

objet : **Jalonnement du site d'Eurexpo et LY 12 - Convention de financement avec la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a réalisé des travaux de voirie (boulevard des expositions) permettant la création d'une nouvelle entrée à Eurexpo. Ces accès ont été mis en service en 2015.

Afin que ces travaux assurent leur pleine utilité, il apparaît nécessaire de mettre à jour le jalonnement (signalisation directionnelle) sur les voies rapides et, notamment, sur l'A43. L'objectif est, en effet, de diriger et répartir au mieux les flux visiteurs et exposants sur les différentes portes d'accès au site d'Eurexpo en périodes de salons et de manifestations sur le site ou aux alentours.

Une mise à jour de la signalisation routière sur les portiques de l'A43 dans le sens Lyon - Grenoble est donc nécessaire. La Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) est concessionnaire de ce tronçon de l'autoroute A43. A ce titre, elle a l'exclusivité de l'organisation et de la gestion des travaux devant être réalisés sur son périmètre.

Cette mise à jour de la signalétique s'inscrit dans une campagne globale de mise à jour par la société. Les travaux se dérouleront de nuit entre la sortie n° 3 et l'échangeur de la RN346 (rocade est) dans le sens ouest-est.

II - Convention

La convention a pour objet de financer ce jalonnement. Il consiste en la pose d'encarts sur les 2 portiques en amont de la sortie n° 4 sur l'autoroute A43 et le remplacement de panneaux sur l'accotement.

Considérant l'exclusivité dont bénéficie AREA sur son réseau, il est décidé de lui laisser réaliser l'intégralité de la prestation et de limiter l'intervention au financement. La société assure la maîtrise d'œuvre, le balisage et la mise en sécurité nécessaire à l'intervention ainsi que la réalisation du chantier proprement dite.

Le coût prévisionnel des travaux est de 7 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) dans le cadre de la mise à jour de la signalétique routière sur les portiques de l'A43 dans le sens Lyon - Grenoble.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 18 novembre 2013 pour un montant de 8 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 23151 - fonction 844 pour un montant de 7 000 € TTC sur l'opération n° 0P09O0947.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.